

Sainte-Thérèse, le 19 mai 2015

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 759, boulevard Industriel à Blainville (lots 4 110 859 et 4 110 860)  
V/Réf. : E-15-237

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 1<sup>er</sup> mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Ce sont :

- Certificat d'autorisation du 22 février 2007, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par:

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

Sainte-Thérèse, le 22 février 2007

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
(Article 22)

---

Excavation Gérard Cloutier inc.  
759, boul. Industriel  
Blainville (Québec)  
J7C 3V3

N/Réf. : 7610-15-01-02185 10  
400305751

Objet : Exploitation d'une usine de fabrication de béton de ciment

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 mars 2006, reçue le 3 avril 2006 et complétée le 16 février 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication de béton de ciment sur le lot 1 907 666, cadastre du Québec, ville de Blainville, MRC Thérèse-De Blainville.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de béton de ciment* », daté du 20 mars 2006 et signé par Gérard Cloutier, président, Excavation Gérard Cloutier inc., 5 pages ;
- Formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour un projet industriel* », daté du 2 février 2007 et signé par Gérard Cloutier, 12 pages et 4 annexes.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02185 10  
400305751

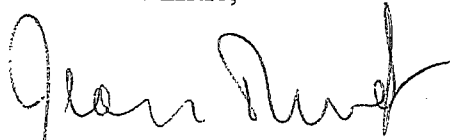
Le 22 février 2007

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

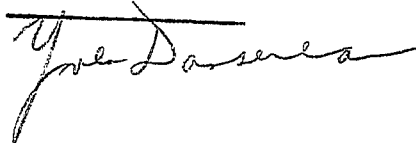
Pour le ministre,



JR/YD

Jean Rivet  
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des  
Laurentides

ANALYSÉ PAR:



RECOMMANDÉ PAR:

